

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 AVRIL 2021**

- PRÉSENTS-ES** : M. P. MEYLAN, Président
Mme A. EPINEY, Vice-Présidente
M. S. VENTRE, Secrétaire
Mmes C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
MM. C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER,
F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
- EXCUSÉ** : M. S. AGUET

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

Après une légère rectification de l'intervention de **M. Ventre**, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Kit école

M. Bouvier indique que le marquage du kit école a été réalisé sur la route de Bellegarde (côté bibliothèque).

b) Route du Moulin-Roget

Après un rendez-vous sur site avec le responsable de la circulation du Canton, différentes statistiques ont été transmises à **M. Bouvier**, précisant notamment qu'il s'agit d'arrêts sur demande et que 15 bus s'arrêtent sur 24h00 pendant une durée de 20 secondes en moyenne.

Toutefois, il est effectivement constaté que ces deux arrêts revêtent un certain danger. Ils seront donc légèrement déplacés et un aménagement pour piétons sera budgété pour l'an prochain.

Il est également remarqué que la limitation de vitesse à 80km/h est élevée pour ce passage, quand bien même le bon sens voudrait qu'elle soit fortement réduite à cet endroit (virages et manque de visibilité). Dès lors, les panneaux seront modifiés pour la limiter à 60km/h.

M. Beuchat ajoute que la nouvelle loi sur la mobilité proposée au Conseil d'Etat, comprend la possibilité de pouvoir limiter la vitesse de certaines voies, plus spécialement les traversées de villages, à 30km/h sans les contraintes liées à l'obligation d'aménager une zone 30. Celle-ci sera prochainement discutée au Grand Conseil et si acceptée, elle pourrait permettre d'imposer le 30km/h sur les routes de Bellegarde et de Passeiry, comme demandé depuis longtemps par les riverains, ainsi que sur le chemin de Vers-Vaux, actuellement limité à 80km/h au grand dam des promeneurs.

c) Centre sportif de Laconnex

Mme Dubelly Hatinguais annonce que le Groupement intercommunal a été créé. Une première séance s'est tenue le 31 mars dernier durant laquelle a eu lieu l'élection du bureau dont M. Merlon fait partie. Elle en profite pour le remercier vivement de son engagement.

Mme Dubelly Hatinguais résume brièvement l'histoire du Club. Créé en 1943, le FC Etoile Laconnex n'a cessé de grandir pour compter aujourd'hui un peu plus de 300 licenciés contre 150 joueurs il y a dix ans. Le terrain synthétique ne suffit donc évidemment plus pour accueillir toutes les équipes et le terrain en herbe n'est malheureusement pas toujours praticable en raison de la météo.

Un projet d'agrandissement de la zone sportive a vu le jour mais a été refusé par le Canton car il requerrait le déclassement de terrains agricoles. Dès lors, l'unique solution est d'aménager le terrain herbeux en synthétique et de réfectionner l'ancien, qui n'est plus aux normes, pour qu'il soit utilisé par les plus petites catégories.

Ces lourds travaux ont été estimés à CHF 2'000'000.--. Afin de pouvoir demander une subvention, il a été nécessaire de justifier du bénéfice intercommunal d'une telle infrastructure. Six communes de la Champagne se sont alliées pour soutenir ce projet et une participation du FI à hauteur de 20% a été obtenue.

Pour le solde, une levée de fonds est estimée à environ CHF 400'000.-- définissant ainsi une charge maximale pour chacune des 6 communes de CHF 200'000.--. Si la levée de fonds est supérieure à l'estimation, la participation de chaque commune sera diminuée d'autant.

Mme Dubelly Hatinguais souhaite que le Conseil municipal se prononce par un vote de principe sur l'adhésion à ce projet.

Pour répondre à différentes questions, **M. Merlon** mentionne que la recherche de donateurs sera effectuée en temps voulu, lorsque les chiffres définitifs seront connus.

M. Ventre demande si la Commune a l'obligation de participer à ce financement.

Mme Dubelly Hatinguais répond par la négative mais indique tout de même que passablement d'enfants Chancinois ont débuté leur cursus footballistique à Laconnex, dont une vingtaine y sont encore joueurs. Elle précise que le montant à charge est le même pour toutes les communes et n'est pas proportionnel au nombre de licenciés ressortissants, en revanche les différentes études sont entièrement aux frais de la commune de Laconnex.

Mme Dubelly Hatinguais stipule qu'il ne s'agit pas encore d'un investissement mais d'une prise de position quant à la participation de Chancy.

Mme Epiney souligne l'importance de l'accès au sport pour tous les enfants de Chancy et souhaite que la Commune participe à ce projet.

M. Schopfer soutient le même point de vue mais désire pouvoir se prononcer à nouveau après la levée de fonds.

Enfin, **Mme Dubelly Hatinguais** demande au Conseil municipal de se prononcer par un vote de principe sur la participation de la Commune à l'aménagement du centre sportif de Laconnex.

Cette proposition est acceptée par 10 oui, 2 abstentions, 1 contre.

d) La Neptune

Mme Dubelly Hatinguais évoque la demande de soutien faite à l'ACG par la Fondation Neptune pour la rénovation de l'unique barque historique à naviguer encore sur le Léman.

Le versement d'une subvention a été accepté à l'unanimité. Le bateau est actuellement en chantier pour la réfection du pont.

Mme Dubelly Hatinguais indique de surcroît qu'une visite de La Neptune peut être organisée et qu'elle transmettra une proposition par courriel tout prochainement.

M. Ferrari, ayant été membre de l'équipage, fait part de son intérêt et signale qu'il existe une deuxième barque, plus petite, La Vaudoise, basée à Lausanne.

f) Crèche d'Aire-la-Ville

Mme Dubelly Hatinguais annonce qu'il reste de la place. Un tous-ménages a été distribué, une annonce a été publiée dans le dernier ChancyLien et sur les réseaux sociaux. Elle incite les membres du Conseil municipal à en parler autour d'eux.

g) Carte journalière CFF

Mme Dubelly Hatinguais rappelle que les CFF souhaitaient la supprimer dès 2024 au profit de billets dégriffés. L'ACG est intervenue, arguant entre autres l'alliance Swisspass, et s'est opposée à cette suppression. Pour mémoire la carte journalière permet une grande latitude par rapport aux billets dégriffés, plus contraignants au niveau des horaires. Deux cartes sont disponibles par jour, actuellement gérées par la Mairie d'Avully.

Mme Pasche demande pourquoi elles sont vendues plus chères aux Chancinois-es qu'aux Avulliotés.

M. Bouvier lui explique que tout le travail administratif ainsi que la gestion du site est la charge de la commune d'Avully.

h) Chancy fait son cinéma

Mme Dubelly Hatinguais annonce qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le 16 juillet 2021 au parc de la salle communale. Cet événement est réalisé avec la collaboration de la société ADN, active dans la réinsertion de jeunes adultes en rupture, qui gérera l'écran LED géant ainsi que la projection du film.

La soirée débutera par un court métrage d'un producteur local, suivi par la projection d'un film tout public.

Mme Dubelly Hatinguais espère vivement que le Petit Café sera ouvert à cette période afin de pouvoir participer à son premier événement.

i) Camp d'été

Mme Dubelly Hatinguais avise que pour la première fois à Chancy, en partenariat avec l'association Archi-cultures, deux semaines d'ateliers d'expression créatrice sont organisées du 5 au 9 juillet « Petits monstres & Cie » et du 19 au 23 juillet « L'été arc-en-ciel ».

j) Chemin des Carrés

M. Beuchat annonce que les travaux de réaménagement dudit chemin débuteront le 23 mai prochain et que les riverains ont déjà été avisés par l'entreprise qui les effectuera.

k) Petit Café

M. Beuchat communique de mauvaises surprises au niveau des coûts. En effet, il rappelle qu'il a œuvré pour une réduction de ceux-ci au minimum afin de rendre la construction du Petit Café le plus abordable possible. Pour mémoire, ce qui avait été possible au niveau de la cuisine avec les précédents gérants ne le sera plus avec la nouvelle gestionnaire qui souhaite une cuisine plus modulable et réaliser la totalité des plats sur place. Ceci nécessite évidemment un équipement différent, plus professionnel et des écoulements supplémentaires. A la place de la cuisine « d'appartement » initialement estimée à CHF 25'000.--, le matériel plus professionnel et adéquat se chiffre à CHF 55'000.--, comprenant une hotte, une machine à laver à capot, un four et un espace bar représentant au total une plus-value de CHF 37'500.--.

Par ailleurs, divers frais imprévus, correspondant à 5% de l'enveloppe globale (marge normalement envisagée dans toute construction) mènent à un dépassement supplémentaire de CHF 20'000.--. Ces coûts comprennent entre autres, la dépose du projet modifié selon les demandes des services du Canton (hauteur surélevée de 20 cm), l'isolation de qualité supérieure (180 mm au lieu de 160 mm), la constitution d'une servitude de vue droite car le bâtiment est en limite de parcelle (honoraires de notaire et géomètre).

De plus, des changements concernant les fondations, la solution primitivement préconisée supposant de surélever conséquemment la bâtisse et compromettant ainsi la faisabilité de la rampe d'accès au WC pour personnes à mobilité réduite, impliquent eux aussi une plus-value liée au nécessaire coulage d'une dalle en béton.

En conclusion, le projet passe de CHF 380'000.-- à CHF 440'000.--. **M. Beuchat** explique que ni les frais d'ingénieur (environ 1% du coût total) ni ceux de l'architecte (environ 3%) ne peuvent être incriminés et les matériaux utilisés sont d'excellente qualité (double vitrage et commande de lames de bois de bonne dimension). Si **M. Beuchat** est désolé de cette annonce de plus-values conséquentes, elles lui semblent toutefois totalement justifiées.

Il ajoute que le Petit Café devrait être achevé pour juillet 2021 et que la nouvelle gérante se réjouit de poursuivre le lien créé par les précédents gestionnaires.

M. Schopfer ne voit pas d'inconvénient à installer une cuisine professionnelle mais souhaite savoir ce qui va être proposé « au menu ».

M. Cal Suarez indique que ce n'est pas qu'une question de plats confectionnés mais qu'il s'agit également de respecter les normes en vigueur.

M. Beuchat mentionne encore avoir cherché une solution moins chère avec du matériel d'occasion. Malheureusement ce n'est pas toujours une bonne chose pour faire des économies.

M. Merlon rappelle que dans le cadre global du réaménagement du centre de village, d'importantes économies ont été réalisées et préconise donc de faire l'exercice jusqu'au bout. Lésiner au dernier moment serait vraiment dommage.

M. Ferrari demande sous quelle forme le Petit Café sera mis à disposition (bail, loyer ...)

M. Beuchat indique qu'il est prévu d'établir un contrat de prêt à usage pendant un an. Puis de faire un bilan et éventuellement pour la suite un contrat de bail. Le souhait de la Commune est de ne pas plomber un démarrage, étape toujours délicate.

M. Party suggère que la Commune soit propriétaire de la totalité du mobilier fixe afin de ne pas être pénalisée en cas de changement d'exploitant.

M. Cal Suarez confirme que c'est un peu ce qui se fait dans le milieu.

M. Ferrari s'interroge sur les futurs horaires d'ouverture.

M. Beuchat précise qu'une ouverture fixe les jeudi, vendredi, samedi et dimanche est planifiée, le mercredi pourrait être ajouté ultérieurement, car rien n'est encore définitif pour l'instant.

M. Beuchat demande au Conseil municipal de se prononcer par un vote de principe sur les chiffres annoncés (augmentation des coûts de CHF 380'000.-- à CHF 440'000.--). Une délibération pour ce dépassement lui sera évidemment soumise une fois les chiffres finaux consolidés.

La majoration est acceptée par 12 oui et 2 abstentions.

l) Borne électrique du chemin de la Ruelle

M. Beuchat mentionne que lors de la dernière discussion avec les résidents du chemin de l'Ecole, quelques questions sont restées ouvertes, notamment l'ouverture de la borne à distance pour permettre une prise en charge par un taxi par exemple.

Les riverains de la route de Valleiry signalent qu'avant l'aménagement piétonnier (potelets verts), ils avaient la possibilité de se garer devant leur entrée respective. Le parking de la salle communale a donc été « mis à leur disposition » afin de « compenser » leur perte de « place de parking ». Aujourd'hui, après avoir accepté ces conditions, ils devront payer pour se parquer, ils ont donc le sentiment d'être pris en otage.

M. Merlon tient à féliciter sincèrement l'Exécutif pour sa patience. Il précise que lorsque les riverains se garaient devant chez eux, ils occupaient vraisemblablement le domaine public sans aucun état d'âme. Il relève également que personne n'est venu en parler lors de la mise en place du projet et qu'ils ne sont pas les seuls à payer une place de parking dans le village.

M. Beuchat préfère que les habitants jouent le jeu afin d'éviter que la borne soit détériorée.

M. Ventre remercie également l'Exécutif.

M. Bouvier précise que ces discussions n'ont pas été faciles et que des menaces à l'encontre de l'Exécutif ont été proférées. Il est convaincu qu'en étant plus souple et qu'en abordant le sujet en douceur, les riverains vont finalement adhérer à la borne, car ils y verront progressivement des avantages.

Mme Paracchini demande combien coûtera la télécommande.

M. Bouvier annonce que la Commune a renoncé à la caution de CHF 100.--. La télécommande sera remise gratuitement, en revanche en cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée.

m) Borne électrique parking du chemin de l'Ecole

M. Beuchat indique que cela se fera dans un deuxième temps, une fois que les riverains auront testé et se seront habitués à la première.

n) Barrière de la douane de Valleiry

La barrière est toujours cassée. Appartenant à la Confédération (Corps des douanes), sa réparation doit être prise en charge par elle.

A la question du coût d'ouverture / fermeture, **M. Beuchat** explique que c'est à la charge de la Commune et que cette opération s'élève à environ CHF 10'000.-- par année.

M. Party s'interroge sur la possibilité d'installer une barrière automatique.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2020

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier propose de renvoyer l'analyse détaillée des différentes rubriques à la commission des finances se tenant le 20 avril 2021.

Mme Pasche demande ce qu'est une immobilisation corporelle.

Personne ne pouvant lui répondre de façon suffisamment claire et précise, **M. Bouvier** s'engage à lui répondre par écrit.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur le renvoi de la présentation des comptes à la commission des finances.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 13 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. le Président passe la présidence à **Mme Epiney**, Vice-Présidente.

M. Meylan indique qu'à la prochaine séance de la commission, le projet d'intention pour les parcelles du centre du village sera présenté par les architectes mandatés par la Commune. Tous les membres du Conseil municipal sont invités à participer à cette séance en s'inscrivant préalablement auprès de **M. Meylan**.

M. Meylan reprend la présidence.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney indique que la commission a mis sur pied deux événements pour le mois de juin 2021, à savoir un goûter conté le samedi 26 juin, s'inscrivant dans le cadre de la formation des conteurs de Genève, ainsi qu'un vide-greniers le dimanche 27 juin dont l'animation musicale est organisée par l'Association Archi-cultures.

Deux projets relativement simples et basiques mais surtout conviviaux et compatibles COVID.

d) Commission des finances

M. Merlon informe les membres du Conseil municipal que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 20 avril (bouclage des comptes 2020).

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland indique que la commission travaille déjà sur l'ébauche de la prochaine édition du ChancyLien à paraître en septembre 2021.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber mentionne le gros travail sur l'édition spéciale climat. La prochaine séance est fixée au 19 avril 2021.

Service des affaires communales

M. Bouvier informe le Conseil municipal que le Directeur de ce service viendra faire une présentation (le 11 mai ou le 22 juin 2021) clarifiant les rôles, compétences et prérogatives des Conseillers-ères municipaux-ales et de l'Exécutif.

Table de ping-pong

M. Ferrari demande s'il est possible de réinstaller la table de ping pong (en béton) qui existait avant la réfection du parc derrière la salle communale.

M. Meylan propose le prêt de celle appartenant à l'Association Senior, sur roulettes, stockée au presbytère. Bien conscient qu'il n'est pas pratique de déplacer une table de ping pong, il suggère à

M. Ferrari de transmettre une proposition à la commission ad hoc.

Colombarium

M. Ferrari explique qu'il a réservé la place n° 32 du colombarium, concession dûment validée et réglée, et qu'il s'est aperçu tout récemment qu'une autre urne y avait été déposée. Il est très fâché et ne s'explique pas cette mauvaise gestion du cimetière.

Mme Dubelly Hatinguais lui répond qu'elle est vraiment désolée et que l'organisation du cimetière doit effectivement être revue. Elle ne manquera pas de suivre ce dossier de près et le tiendra informé.

M. le Président lève la séance à 21h30.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre



La Secrétaire
Joëlle Noverraz